



Séance du 5 octobre 2022 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Préavis n°03/2022 – Arrêté d'imposition 2023
4. Elections – Démissions
5. Informations de la Municipalité
6. Informations du bureau du Conseil
7. Propositions individuelles et divers
8. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin souhaite la bienvenue à Noélie Altmann, née le 17 juin 2022, fille de Céline et Julien Altmann, employé communal et membre du conseil.

Puis, M. Ottonin enchaîne avec l'information concernant le traditionnel apéritif, qui aura lieu à l'issue de la séance. Les règles sanitaires actuelles permettent son organisation. Toutefois, il rend attentif les membres d'éviter les poignées de main et les embrassades, le virus du Covid étant en forte augmentation en Suisse. La décision appartient à chacun, mais il demande de rester raisonnable lors du moment convivial prévu en fin de soirée.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 81 personnes
Présents : 65 personnes

16 membres excusés.

1 nouveau membre est assermenté, il s'agit de M. Carlo De Rosa. 4 personnes participent en tant qu'auditeur/auditrice.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 04-2022, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n°03/2022 – Arrêté d'imposition 2023

La parole est donnée à M. Markus Mooser qui remercie les personnes venues en tant qu'auditeur et auditrice et se réjouit de leur intérêt pour les affaires qui concernent notre commune.

Il enchaîne avec le taux d'imposition qui reste inchangé à 78% depuis 2021. La municipalité espérait baisser ce taux pour l'année 2023. Malheureusement selon la situation au mois de juillet 2022, les rentrées fiscales ont été inférieures de Frs 86'000.- aux prévisions. Les recettes conjoncturelles, soit les droits de mutation et les gains immobiliers, ont également été inférieurs de Frs 130'000.-. Actuellement, il ressort un déficit de Frs 216'000.- lequel est partiellement compensé par un retour de péréquation de Frs 193'000.-. La projection actuelle est proche du budget, soit un excédent de charges de Frs 177'000.-. Ces chiffres sont encore incertains, tout comme les incertitudes liées à la situation géopolitique. Pour ces raisons, la municipalité a décidé de maintenir le taux à 78% pour l'année 2023, sachant que ce taux est revu chaque année. D'ailleurs, il rappelle que la commission des finances veille à ce taux.

Mme Jacqueline Bally fait remarquer que la commune voisine de Cugy a baissé son taux à 75% et elle souhaite que Bretigny en fasse de même. M. Mooser répond que ce ne sont pas les autres communes qui sont déterminantes pour fixer le taux à adopter, mais notre état financier. Le taux de notre commune n'est pas dépendant de la proximité des autres communes.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. La commission soutient la proposition de maintenir le taux d'impôts actuel et encourage la municipalité à examiner la possibilité de diminuer les taxes pour lesquelles elle est compétente. La municipalité va effectuer cette analyse. L'arrêté d'imposition 2023 (taux d'imposition inchangé à 78%) est accepté moins 2 avis contraires et 2 abstentions.

4. Elections – démissions

Démission :

Conseil général : Mme Marie-Claude Nusslé a donné sa démission du conseil général pour cause de déménagement. M. Ottonin la remercie pour son travail effectué au sein de différentes commissions et surtout sa disponibilité lors de l'élection complémentaire en 2014 où elle avait accepté d'être l'unique candidate avant d'être élue au poste de municipale. Elle est acclamée par l'assemblée.

Election :

Commission de recours en matière d'impôts et de taxes : La place de membre est laissée vacante par Mme Nusslé. Mme Françoise Ottonin, suppléante, souhaite rester à ce poste. M. Marc Tille se présente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer ce poste, il est élu tacitement, avec les applaudissements des membres.

5. Informations de la Municipalité

Jean-Daniel Cochard

M. Cochard informe que des travaux ont dû être effectués pour la troisième fois à la route de Montheron, à cause d'une conduite qui a lâché. Tout est réglé.

Routes : prolongation de la fermeture du chemin du Chalet Saboton jusqu'au 14 octobre, en raison de la remise en place des ralentisseurs.

Des travaux d'entretien ont été effectués au mois d'août, à savoir la pose d'un revêtement bitumineux afin de colmater les trous et fissures à la route du Chêne, Maison de Ville et route du Moulin.

Zone 30 km/h : les travaux cités ci-dessus ont recouvert quelques marquages au sol. Ces derniers étaient provisoires et seront refaits rapidement.

Forêts Sentier du Talent : des travaux sont effectués sur le tronçon entre le Moulin de Bretigny et Morrens. L'ancien barrage pour alimenter le moulin sera totalement détruit. Ces travaux comprennent la suppression complète du seuil et le réaménagement de la berge. Un accès au chantier pour les

camions a dû être aménagé. Un panneau informe que le parcours pédestre est détourné, un itinéraire alternatif est proposé. Le plan se trouve sur le site internet de la commune.

Eau potable : depuis quelques semaines un problème de coloration de l'eau au robinet est apparu. La Ville de Lausanne nous fournit l'eau, car les captages de nos sources ne nous alimentent plus. Cette eau n'a pas la même qualité que la nôtre. Les bornes hydrantes ont été purgées. Le problème de coloration dépend du type de tuyaux internes dans les bâtiments, en fer (qui crée de la rouille) ou en plastique. La Ville de Lausanne a prélevé des échantillons d'eau pour analyse. L'eau est buvable, les résultats seront transmis la semaine prochaine. Des solutions devront être mises en place par la Ville et des informations suivront. D'autres communes, également fournies par la Ville de Lausanne, sont dans le même cas que Bretigny.

Electricité/chauffage : le canton demande aux communes de mettre en place un plan de continuité en cas de coupures. La population est invitée à prendre des mesures d'économies. Des informations sont disponibles sur le site www.vd.ch « comment éviter le gaspillage d'énergie ? ». Des mesures à court terme ont été entreprises par la commune, soit l'arrêt de l'éclairage du clocher et du tilleul et le remplacement d'ampoules traditionnelles par des LED sur 16 lampadaires. Une quinzaine d'ampoules LED seront mises au budget puis également changées début 2023. La température de chauffage dans les bâtiments publics sera diminuée et les illuminations durant les fêtes de fin d'année seront limitées. Une mesure à moyen terme prévoit l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, sauf les passages piétons. Les commandes pour effectuer cette manipulation se font à distance par la Romande Energie. Si la situation perdure, notre commune devra s'équiper et investir financièrement pour effectuer ce travail elle-même.

M. Maxime Meier

Plan énergie et climat communal (PECC) : en collaboration avec notre mandataire (le bureau CSD ingénieurs SA) qui nous accompagne dans le projet, nous sommes en train de finaliser l'état des lieux, soit le bilan énergétique communal. D'ici fin 2022, différentes séances sont prévues avec le mandataire, la municipalité et la commission municipale. Cette commission est composée de Mmes Céline Hünziker, Christiane Bally, Andrée Resin, MM. Maxime Favre et Antony Bottini. Une action participative est prévue en février-mars 2023. Les prochaines échéances sont ensuite l'adoption du plan climat par la municipalité en mai 2023 et la présentation de ce plan au conseil général en juin 2023.

Place de jeux : à la suite de la question de Mme Francine Raymondson lors du dernier conseil général, la municipalité a repris contact avec le mandataire afin d'ajouter des échelons à l'échelle du toboggan. Ceci n'est pas possible, car ce ne serait plus aux normes de sécurité. Par ailleurs, un jeu adapté aux plus petits sera mis au budget et ajouté en 2023.

L'élagage du tilleul a été effectué en juin 2022. Le règlement du classement communal des arbres date de 2012. Il devra être révisé dans les 5 prochaines années. Un nouveau plan de classement sera prévu à cette occasion, des informations sont attendues de la part du canton.

Bâtiments : la gestion des réservations de la grande salle est dorénavant disponible sur le site de la commune, avec l'envoi d'un email (reservation@bretigny.ch). Un calendrier des disponibilités est visible. Le contrat doit être envoyé dans les 10 jours pour confirmer la réservation.

Cybersécurité : Cybersafe, l'association choisie par notre Municipalité, avait fait un premier état des lieux. L'utilisation d'ordinateurs privés par les membres de la municipalité posait des problèmes de sécurité. De ce fait, des ordinateurs professionnels ont été acquis pour l'ensemble du personnel communal. Une charte informatique a été éditée. Suite à ces mesures mises en place, la labellisation est prévue pour la fin de l'année.

M. Bruno Valette demande où se trouvent les données informatiques (Cloud, local, etc..) ? M. Meier répond que les données communales sont sauvegardées toutes les 15 minutes sur le Cloud proposé par OFISA, notre prestataire informatique, et sont stockées en Suisse (obligation légale).

Mme Stéphanie Roche

Service d'aide à la famille (SAF) : cette association, qui regroupe les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, a pour but de venir en aide et soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, notamment en effectuant des transports (médecins, hôpital, tout autre rendez-vous). Le SAF recherche activement des chauffeurs bénévoles et un-e trésorier-ère (rémunéré.e). Mme Christiane Fardel renseigne au n° 079 691 13 21.

Déchets : Mme Roche rappelle que la dépose du verre est interdite les dimanches, jours fériés et la nuit de 20h00 à 07h00. La pose de déchets est également à éviter durant ces jours/heures. Des incivilités sur et autour des moloks sont toujours d'actualité.

Sortie des aînés : la sortie des aînés, prévue initialement le 14 septembre, n'a pas pu avoir lieu. Elle est reportée au mois de mars 2023. L'accueil des nouveaux habitants-es et citoyens-nes aura lieu le jeudi 10 novembre 2022.

M. Roger Ammann

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) : un-e directeur-trice à 80% sera engagé-e en 2023. Le budget 2023 (environ Frs 5'000'000.-) est stable, il a été accepté à l'unanimité. Le coût par élève a diminué (Frs 4'818.-). Les coûts du parascolaire ont également diminué de Frs 134.- par élève et se montent à Frs 800.- par élève.

Ecoles : une association de parents d'élèves du Haut-Talent est en train de se créer (APE Haut-Talent). L'APE est formée d'un comité de 9 membres. Une assemblée constitutive est prévue le 1^{er} décembre 2022 à 20h00 au collège de la Combe à Cugy. Les parents d'enfants scolarisés sont encouragés à y participer.

Skate parc : une demande d'extension de la zone skate parc a été reçue par la municipalité par le biais d'un courrier de jeunes habitants de notre village. La priorité est de mettre en conformité la rampe existante. Une extension serait envisageable en lien avec le Plan d'Affectation Communal (PACOM). La municipalité souhaite répondre aux expéditeurs de la lettre, mais celle-ci ne comporte pas d'adresse. En réponse à la question de M. Christophe Uldry, M. Jean-Daniel Cocharde informe que deux buts de football ont été installés. Ils sont mis à disposition par le FC Echallens.

Culture : les nombreuses sociétés locales sont dynamiques, leurs événements sont en ligne sur le site de la commune. L'association, Talents solidaires (ex-Villages solidaires), sera autonome dès 2023, car l'accompagnement par Pro Senectute prend fin en décembre 2022.

Police : le poste mobile de gendarmerie était présent le 16 septembre. Des contrôles officiels de vitesse ont été effectués fin août à la rue du Village (155 véhicules contrôlés, 4 en infraction) et sur la route cantonale au niveau de l'arrêt de bus. Le radar pédagogique a été posé à la rue du Village de juillet à septembre. 68.7% d'excès de vitesse ont été enregistrés, mais ce taux est en baisse depuis l'introduction du radar.

Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Gros-de-Vaud: un changement de présidence a été effectué au niveau du Comité de Direction (CODIR) et CIC (Conseil Intercommunal). Une journée de portes ouvertes, avec démonstrations, est organisée le samedi 8 octobre. Depuis le début de l'année, le SDIS est intervenu à 32 reprises sur le territoire et 1 fois à Bretigny.

Mme Jacqueline Riwar demande s'il existe une liste officielle des abréviations utilisées lors des séances de conseil ? M. Markus Mooser répond qu'il n'existe pas de liste officielle des acronymes utilisés. Toutefois, une attention particulière sera apportée aux présentations de la municipalité, ainsi qu'aux procès-verbaux du conseil général, pour une compréhension plus explicite et aisée. M. Alexandre Chastellain fait remarquer que des usagers de la route roulent à une vitesse au-delà de 30 km/h aux alentours de 6-7 heures du matin. Il demande si des contrôles pourraient également être effectués à ce moment-là de la journée. M. Ammann répond que les radars doivent être répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. Toutefois, la municipalité a insisté pour la pose de radars à ces heures matinales. Mme Françoise Ottonin demande si le radar pédagogique pourrait être placé à la route de Béthusy, juste avant le virage, afin d'avoir une statistique sur ce tronçon ? La municipalité en prend note. M. Mooser ajoute que les radars ne peuvent pas être posés à n'importe quel endroit. Les endroits sont limités, en fonction de critères bien définis.

M. Markus Mooser

Plan d'Affectation Communal (PACOM) : le dossier d'examen préalable a été finalisé et sera prochainement soumis au canton. Ce dernier devrait rendre réponse d'ici trois mois pour la mise à l'enquête de ce PACOM.

Transports publics : une séance du secteur ouest a été organisée à Bretigny, durant laquelle les transports publics lausannois (TL) ont informé que le trafic est revenu à la normale en 2022 (avant Covid). Une forte augmentation a été notée au niveau de la fréquentation de la ligne 54 (+254%) Cugy-Renens et une légère baisse de la fréquentation de la ligne 60. Ceci est peut-être dû au changement du terminus. Les TL sont entrés en matière concernant la problématique d'affluence en début de matinée liée aux écoles. Ils ont accepté d'étudier la possibilité d'ajouter un bus supplémentaire à ces heures-là.

Environnement – énergies : M. Mooser présente un graphique de l'évolution de la consommation d'énergies. Ce graphique très parlant, indique qu'en 1956 nous ne consommions que le 25% de ce que

nous consommons aujourd'hui. M. Mooser fait remarquer qu'une diminution de 10% de notre consommation actuelle serait envisageable, sans pour autant souffrir d'un manque de confort.

6. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le mercredi 7 décembre 2022. Il s'agit là d'une date provisoire, qui reste à confirmer. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date définitive. La date des prochaines votations fédérales est le 12 mars 2023, celle du 27 novembre n'ayant pas lieu (pas d'objet à soumettre).

Les invitations à la journée portes-ouvertes du SDIS ont été envoyées aux membres du conseil général.

En cas de réception d'emails paraissant douteux, en lien avec le conseil général, M. Ottonin demande aux membres du conseil de ne pas ouvrir le contenu et de téléphoner au président ou à la secrétaire du conseil.

M. Ottonin prend quelques minutes pour revenir sur l'historique des armoiries de notre village. L'origine de notre sobriquet, soit les chèvres, viendrait de l'époque du Chapitre de Lausanne, dont les chanoines faisaient paître leurs chèvres sur les terres de Bretigny. Selon un autre texte, à l'époque des Burgondes (plus ancien), les armoiries d'une famille de Bretigny comportaient des chèvres.

7. Propositions individuelles et divers

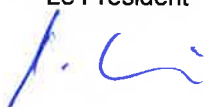
Pas de remarque particulière.

8. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h45.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine